

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION FACE AUX INONDATIONS

ARCHE Agglo propose un accompagnement pour vous préparer au risque inondation et protéger votre habitation.

Diagnostic gratuit

Propositions de mesures de réduction de la vulnérabilité

Montage et dépôts des dossiers de subvention

Aides financières (jusqu'à 80%)



Avec les co-financements de :

QUEL ACCOMPAGNEMENT ET POUR QUOI FAIRE ?

Selon les matériaux, les équipements et la conception d'un bâtiment, les impacts d'une inondation sont plus ou moins importants et durables dans le temps. ARCHE Agglo a lancé le **dispositif ALABRI** pour vous permettre la mise en œuvre de protections individuelles.

Étape ① : Le diagnostic



Gratuit



Personnalisé



Confidentiel

Évaluation de la vulnérabilité de votre habitation

Cela consiste en une visite de votre propriété pour évaluer son exposition au risque. ARCHE Agglo se basera sur les données existantes permettant de connaître le niveau d'eau potentiellement atteint dans votre logement et évaluera :



1• **L'atteinte à la sécurité des personnes**

Pouvez-vous être en sécurité en attendant les secours ?

2• **Les dommages potentiels**

Quel niveau d'eau sera atteint dans l'habitation ?

Les équipements sensibles peuvent-ils être touchés ?

3• **La perturbation ou l'arrêt de l'utilisation du bâtiment**

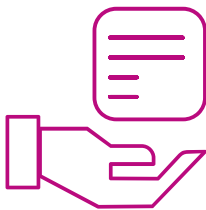
Êtes-vous suffisamment préparé-e pour rapidement rétablir l'utilisation de votre habitation inondée ?

4• **Les effets dominos**

Est-ce qu'il y a un risque de déversement de produits polluants ?

Recevez une synthèse préconisant

les mesures adaptées à votre logement



Le résultat du diagnostic vous sera restitué afin que vous puissiez connaître le risque auquel vous et vos biens sont exposés. Sur la base de ces résultats, des mesures de réduction de la vulnérabilité seront préconisées dans un document de synthèse personnalisé. Chaque mesure sera expliquée, un niveau de priorité lui sera attribuée, ainsi qu'un coût estimatif.

Les mesures peuvent être :

- **Structurelles** pour stopper les entrées d'eau et limiter les dégâts (*ex : barrières anti-inondations, surélévation d'équipements sensibles...*).
- **Organisationnelles** (*ex : déplacer les papiers importants, connaître les numéros utiles pour des travaux d'urgence...*).



Dans certains cas, des mesures très simples peuvent limiter considérablement les dommages causés par une inondation.

EN RÉSUMÉ, POURQUOI FAIRE UN DIAGNOSTIC ?

- Vous connaîtrez les dommages potentiels en cas d'une inondation.
- Vous saurez comment mettre votre famille et vous-même en sécurité.
- Vous pourrez réduire les dégâts possibles.
- Vous serez éligible aux aides de l'Etat pour la réalisation de travaux.

Étape ② : Le dossier de subvention

Grâce au diagnostic, vous serez éligible aux aides de l'Etat pouvant atteindre 80% des dépenses. ARCHE Agglo propose de vous aider gratuitement dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention.



Étape ③ : Versement de l'aide



Vous avez reçu votre accusé de réception, les travaux peuvent commencer ! Une fois réalisés, ARCHE Agglo vous accompagne pour la demande de versement d'aides.



La réalisation du diagnostic et des travaux n'engage pas votre responsabilité ou les clauses de votre contrat d'assurance.

ARCHE Agglo **ALABRI**

Toutes les informations sur :

www.archeagglo.fr



Contact :

✉ alabri@archeagglo.fr

☎ 06 60 77 16 43 et

04 26 78 78 78

Avec les co-financements de :



D'ARDECHE EN HERMITAGE

